

# **Réunion du Conseil Municipal**

## **COMPTE-RENDU**

*Séance du*

*Vendredi 08 Juillet 2016 – 20h00*

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2016

20h00

**Ordre du Jour**

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2016

1 - Dossier HLM

2 - Hameau de Rozier

3 - Choix de l'emprunt

4 - Délibération pour fusion 4 CC – FPIC

5 - Avenant au contrat S. Imbert pour salage des chemins

6 – Zéro pesticide

7 - Bureau de vote

8 - Vin d'honneur Fêtes votive

9 – Questions diverses

L'an deux mille seize, le 8 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de **MONTMURATS** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**Présents :** Mme Martine Latapie, Sylvie Rattier, Sylvie Cerles et M. Latapie Michel, Latrémolière Eric, Boutaric Bernard, Leveau Daniel, Patrick Le Ray.

**Absents non excusés :** Mme Noël Delphine, Carrié Sylvie et M. Didier Bosc.

**Secrétaire de séance :** M. Michel Latapie

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2016 est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **I - DOSSIER HLM**

Une évaluation de l'appartement a été rendue par France Domaine. Lecture est faite de ce compte-rendu qui fait apparaître les éléments en plus ou moins-values. Par comparaison avec le marché local et aux immeubles de même nature, l'estimation faite par France Domaine est de 55 000 €.

M. le maire propose de faire un tour de table afin de recueillir les avis des conseillers sur le rachat éventuel du bail emphytéotique de l'HLM.

Mme Sylvie Cerles aborde la question du coût de la restauration de l'HLM pour le transformer en gîte. M. le maire explique que si le bâtiment est racheté, la commune est libre de procéder aux réparations qu'elle souhaite faire et qu'un montant d'environ 5000€ suffirait pour aménager l'ensemble correctement (cf. compte rendu-France domaine).

M. Boutaric et M. Latrémolière souhaitent s'assurer que la commune aura la liberté de changer d'activité au cas où l'exploitation en gîte ne fonctionnerait pas et proposer de ce fait une location à l'année.

M. Latapie Michel s'inquiète du coût pour la commune et du financement de cet achat et aux noms de certains habitants du village. Mme Sylvie Rattier insiste sur le fait que les habitants du village doivent être bien informés notamment sur le niveau de la dette (cumul des mensualités non perçues) qui continue de courir tant que l'appartement n'est pas occupé (environ 5000 € / an, montant de la dette accumulée depuis 1997 = 40.185 euros).

M. Leveau, trouve le projet intéressant d'un point de vue financier puisque la proposition de vente (65.000€) par LOGISENS ferait d'ores et déjà économiser environ 13.400 € par rapport à ce que la commune doit à LOGISENS soit à ce jour environ 78.400 € (correspondant à l'emprunt restant à rembourser 38.216€ + la dette de 40.185€ (cf. compte d'exploitation fourni par Logisens). Par contre, il pense que l'exploitation en gîte ne sera pas forcément très rentable.

Mmes Latapie Martine et Sylvie Rattier se prononcent en faveur du rachat.

M. Boutaric et M. Latapie se demandent où en est le projet du Hameau de Rozier avec LOGISENS ? M. Le Ray précise qu'une réunion avec cet organisme aura lieu dans quelques jours. M. Boutaric et M. Latapie pensent qu'il faudrait attendre la proposition de Logisens au sujet du hameau de Rozier avant de se prononcer.

Au terme de la discussion, le conseil décide à l'unanimité d'attendre la proposition de LOGISENS au sujet du hameau du Rozier et se prononce d'ores et déjà de manière favorable à l'acquisition de l'HLM si la négociation aboutit en ce sens.

## **2 - HAMEAU DE ROZIER**

Le projet de réalisation d'un éco-hameau sur le Hameau du Rozier doit-être poursuivi. Logisens, le CAUE, et la commune doivent travailler en partenariat. Par le biais d'une convention, la commune s'appuiera sur les compétences du CAUE qui s'engage à définir les orientations d'aménagement, les objectifs à intégrer dans le futur projet d'urbanisation. Le conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

## **3 - CHOIX DE L'EMPRUNT**

Trois établissements bancaires ont été sollicités pour un emprunt d'un montant de 140 000 € : le Crédit Mutuel, la Caisse d'épargne et le Crédit Agricole (Centre France). Après comparatif des propositions, le conseil décide à l'unanimité de retenir la proposition la moins onéreuse en termes d'intérêts et de frais de dossiers, soit le Crédit Agricole en taux fixe (0.86%) avec échéances annuelles à compter de 2016. L'idée est soulevée de demander à l'établissement bancaire s'il est possible de débloquer l'emprunt en deux temps : une première partie pour les travaux d'enfouissement de réseaux dans le bourg-bas (70 000€) et la seconde pour l'achat du HLM 70 000€

## **4 - FUSION DES 4 COMMUNAUTES DE COMMUNES**

Le préfet du Cantal a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) en date du 30 mars 2016 qui prévoit le périmètre de la communauté de communes issues de la fusion des communautés de communes de Cère et Rance en Chataigneraie, du Pays de Maurs, du Pays de Montsalvy et Entre 2 Lacs. Les conseillers sont invités à donner leur accord sur le projet de périmètre proposé. Le conseil vote à l'unanimité dans le sens du schéma proposé par M. le préfet.

## **5 - AVENANT AU CONTRAT DE DENEIGEMENT**

M. le maire rappelle que M. Imbert est déjà chargé du déneigement des voies communales et propose de lui confier en plus le salage à un taux de 40€ / heure. Pour ce faire, la saleuse dont est propriétaire la commune lui sera confiée.

Le conseil vote à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à signer l'avenant correspondant à la convention déjà établie.

## **6 - ZERO PESTICIDE**

Face à l'obligation au 01/01/2017 pour les communes de ne plus employer de produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces publics, M. le maire propose de s'engager dans la

démarche « ZERO PESTICIDE » proposée par FREDON). Le conseil vote à l'unanimité la proposition.

#### **7 - EMPLACEMENT DU BUREAU DE VOTE**

Suite au déménagement de la mairie, le bureau de vote reste à sa place, mais se trouve désormais dans les locaux de la nouvelle Mairie, ancienne salle de réunion.

#### **8 - VIN D'HONNEUR**

Comme chaque année, la municipalité offrira un vin d'honneur, le jour de la fête votive du 7 août.

#### **9 - QUESTIONS DIVERSES**

M. Boutaric évoque le problème de l'entretien des abords du terrain de Ball-Trap.

M. le maire répond que le terrain a été nettoyé par la commune en début de saison et qu'il appartient aux organisateurs d'en assurer l'entretien pour le reste de l'année, à moins que le conseil souhaite augmenter le nombre d'heures réalisé par M. Serres afin que celui-ci le fasse de manière régulière.

22h15 L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le président

Le secrétaire